SYNDICAT DU LYCEE JEAN VILAR
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU MERCREDI 2 AVRIL 2025 – 18 H 00

ARAMON
Absentes excusées : Mme BENHAMOU, Mme LOUVARD

DOMAZAN
Présente : Mme GAFFET

ESTEZARGUES
Absent excusé : M. CATUOGNO

LES ANGLES
Présentes : Mme HOFFMANN Monique, Mme MEISSONNIER (suppléante de Mme ARNAUD),
Absents excusés : Mme ARNAUD, M. DEVEZE

LIRAC
Absente : Mme JEAN

MONTFAUCON
Absent : M. MICALLEF

PUJAUT
Présents : Mme HOFFMANN Christel, M. FERRARA (suppléant Mme VIDAL)
Absente excusée : Mme VIDAL

ROCHEFORT DU GARD
Absents excusés : Mme DIBON, M.MUHONGHANE, Mme MALLAH

ROQUEMAURE :
Présente : Mme BON
Absente : Mme FERRARO

SAINT LAURENT DES ARBRES
Présente: Mme THUAIRE

SAZE
Présente : Mme LAUTIER

TAVEL
Présente : Mme CAYOL

THEZIERS
Absente : Mme ARTERO

SAUVETERRE
Présente : Mme HALILI
(La commune de Sauveterre n'a pas encore élu son deuxième nouveau titulaire après le départ de Mme BOURGIO)

VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Présents : M. SANCIAUME, M. PASTOUREL, M. ZANIRATO, Mme CLAPOT

La séance ouvre à 18 H 00.
La séance s'ouvre avec 14 conseillers.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2025 est adopté à l'unanimité.
M. PASTOUREL est désigné en tant que secrétaire de séance.

1 - FINANCES LOCALES - Adoption du Compte de Gestion 2024

Rapporteur : M. SANCIAUME

M. SANCIAUME informe les membres du conseil que, conformément à l'article L.1612-12 du CGCT, le percepteur a fait parvenir au siège du syndicat le compte de sa gestion 2024.
Il le propose à la lecture des membres du syndicat et constate un résultat identique au centime d'euro près, au compte administratif.
Il demande aux conseillers syndicaux d'approuver le compte de gestion 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2 - FINANCES LOCALES - Adoption du Compte Administratif 2024

Rapporteur : M. SANCIAUME

Il convient aujourd'hui d'approuver le compte administratif.
Ce compte fait ressortir les résultats suivants :

Section de fonctionnement :
Dépenses : 156 270,21 €
Recettes : 453 735,03 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 297 464,82 €

Section d'investissement :
Dépenses : 167 711,09 €
Recettes : 210 859,14 €

Soit un excédent d'investissement de : 43 148,05 €
Le résultat global de clôture s'établit donc à 340 612,87 €

Conformément à la règle, M. SANCIAUME sort de la salle et ne participe pas au vote. Il demande à Mme HOFFMANN de faire adopter le compte administratif 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

3 - FINANCES LOCALES - Affectation des résultats 2024

Rapporteur : M. SANCIAUME

M. SANCIAUME propose d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Report en section de fonctionnement, au compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté »: le montant de 132 384,82 €
- Affectation au compte 1068 « réserves – Excédents de fonctionnement capitalisés » : le montant de 165 000 € (réserves)
- Report en section d'investissement, au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » : le montant de 43 148,05 €

M. SANCIAUME propose aux membres du conseil de confirmer cette affectation des résultats.

ADOPTE A L'UNANIMITE

4 - FINANCES LOCALES - Vote du budget primitif 2025

Rapporteur : M. SANCIAUME

M. SANCIAUME propose aux membres du conseil syndical le budget primitif 2025.
Celui-ci s'équilibre de la manière suivante :

section de fonctionnement

Dépenses et recettes : 447 268,34 €

section d'investissement

Dépenses et recettes : 503 581,17 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

NEANT

Séance levée à 18 H 30.

M. le Président



Alain SANCIAUME

Le secrétaire de séance



Jacques PASTOUREL